

INSTALLATION DU HAUT COMITÉ POUR LA DÉFENSE DE LA LANGUE FRANÇAISE

29 JUIN 1966

Mots-clés : Action culturelle extérieure - Afrique - Amérique latine - Belgique - Civilisation - Coopération - Éducation nationale - États-Unis - Europe de l'Est - Francophonie - Langue française - Médias - Ministère des Affaires étrangères - Moyen-Orient - ONU - Orly - Outre-Mer - Publicité - Québec - Recherche scientifique - Tourisme

Georges Pompidou prononce ce discours lors de la séance inaugurale à Matignon du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française créé par décret le 31 mars 1966. Les premiers membres en sont Pierre Auger, Pierre Bercot, Jean Bernard, Marc Blancpain, Fernand Braudel, Robert Courrier, Edwige Feuillère, Maurice Genevoix, Georges Gugenheim, Henri Laugier, Henri Masson-Forestier, Georges Matoré, Wladimir d'Ormesson, monseigneur Pierre Ramondot, Alain Robbe-Grillet.

À propos de ce document

L'Institut Georges Pompidou, association reconnue d'utilité publique, consacre ses efforts à la recherche sur l'activité de Georges Pompidou comme Premier ministre et comme Président de la République, par le biais de colloques, de publications et de documentation en ligne, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Archives nationales.

L'Institut a entamé la saisie systématique des discours de Georges Pompidou, dont il possède une collection presque complète (environ 1 mètre linéaire). Il s'agit de photocopies des originaux déposés aux Archives nationales, fonds présidentiel 5AG2, cartons 1086 à 1091. Certains textes peuvent se révéler incomplets ou partiellement lisibles. Les textes des discours prononcés à l'Assemblée nationale proviennent des compte rendus des débats publiés par le Journal officiel et disponibles en ligne sur le site des archives de l'Assemblée nationale (<http://archives.assemblee-nationale.fr/>). La saisie a été assurée par les chargés de recherche de l'Institut, Cédric Francille et Émilie Robin, avec l'appoint de stagiaires recherche.

Ces discours font l'objet d'un travail éditorial réalisé par Émilie Robin. Il s'agit d'une part de leur description par un jeu de mots-clés indexant les thèmes abordés. Il s'agit d'autre part d'une transcription à fins de consultation et de recherche : se reporter à nos originaux pour les éventuelles marques de correction

ou encore pour la mise en page d'origine.



Contact :

Institut Georges Pompidou – 6 rue Beaubourg – 75004 Paris
recherche@georges-pompidou.org – <http://www.georges-pompidou.org>

Il m'est particulièrement agréable de présider une assemblée aussi remarquable, et de vous remercier d'avoir répondu à mon appel ; c'est qu'en effet l'État requiert votre assistance dans une tâche essentielle et d'autant plus exaltante qu'elle satisfait aussi bien à notre goût de l'universalité qu'à notre amour-propre national. Du Bellay disait que « notre langue fleurit sans fructifier, ou plutôt n'a pas apporté encore tout le fruit qu'elle pourrait bien produire. » Quatre siècles plus tard, ces mots pourraient encore inspirer votre action.

Au lendemain de la guerre, le prestige de notre langue s'était trouvé diminué et son usage amoindri, par une décadence qui répondait à l'abaissement de la nation et de son rôle dans le monde. Cependant dès la France libre, dès le gouvernement provisoire, dès la Libération et la République restaurée, se manifeste la volonté de reconquérir le terrain perdu.

On ne dira jamais assez l'importance de la conférence de Brazzaville. En janvier 1944, le général de Gaulle engagea toute l'Afrique française dans la voie de la promotion sociale, politique et scolaire. De ce geste, date la seconde francisation de l'Afrique, non plus coloniale, mais spirituelle.

On doit aussi au gouvernement de la Libération la création de la Direction générale des affaires culturelles, dont monsieur le Professeur Henri Laugier a assumé en premier la responsabilité. On lui doit enfin l'adoption du français comme langue de travail à l'ONU.

Ainsi, en 1945, était établi le camp de base d'une remontée dont les effets sont déjà visibles. L'effort n'a cessé d'être poursuivi, mais il s'est, au cours des huit dernières années, à ce point renforcé que la situation en 1966, comparée à ce qu'elle était il y a vingt ans, paraît désormais brillante.

Certes, le relèvement de l'État, l'indépendance reconquise, la situation morale de la France dans le monde comptent pour beaucoup dans le prestige croissant de notre langue, notamment à l'Est de l'Europe et dans les pays du Tiers-Monde ; mais le rétablissement de la nation n'aurait apporté qu'un faible soutien à la cause de la langue, si des moyens accrus n'avaient pas été mis au service de sa diffusion.

Pour le seul département des Affaires étrangères, le budget de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques a doublé de 1960 à 1966 et les résultats obtenus sont à la mesure des efforts : le français a reconquis le titre de première langue étrangère dans de nombreux pays,

notamment aux États-Unis ; il le dispute à l'anglais et au russe dans beaucoup d'autres. En outre, l'expansion de notre culture, bien loin de se faire dans le désordre, répond aux exigences du plan (le premier de ce genre) élaboré en 1964 par le gouvernement. Une priorité est accordée à l'ensemble francophone, ainsi qu'au Proche-Orient et à l'Amérique du Sud. L'Europe n'est pas oubliée pour autant, les pays voisins du nôtre comme ceux de l'Europe de l'Est ; car l'avenir du français dans le monde dépend étroitement du sort que lui réservera notre propre continent.

En Afrique noire francophone, où s'exerce l'action de la Direction des Affaires culturelles du secrétariat d'État à la Coopération, des universités ont été créées, ou agrandies, avec l'aide de la France, plus d'un million de livres distribués. La Direction des Affaires culturelles de la Coopération a su, en outre, adapter son action au milieu, l'insérer dans les plans de développement ; elle a porté le français jusqu'au cœur de l'Afrique rurale, grâce à un enseignement nouveau dont le rendement et l'efficacité doivent beaucoup à l'emploi des méthodes audiovisuelles.

Quant à l'Éducation nationale, elle n'a pas seulement formé la plupart des professeurs affectés à l'enseignement à l'étranger ; elle a aussi consacré d'importants moyens à la recherche d'une pédagogie adaptée à l'Outre-Mer.

Encore ne s'agit-il là que d'actions directes ; mais lorsque le gouvernement engage la France dans la compétition spatiale, il sert encore notre langue en préparant les instruments, tels les satellites de communications, de sa diffusion future ; lorsqu'il engage la recherche scientifique et la concentration des entreprises, il défend l'autonomie de notre culture et l'usage de notre langue, tout autant que l'indépendance de notre industrie.

C'est assez dire que tout se tient, et qu'un immense effort est en cours. Cependant ces progrès semblent encore insuffisants, La partie n'est pas gagnée, et son enjeu paraît vital pour la France.

« Les empires de demain seront les empires de l'esprit », disait Winston Churchill. Or, l'abolition des distances et l'interdépendance de toutes les nations font que les empires de l'esprit seront aux dimensions du monde, présents sur tous les continents, ou ne seront pas. Demain les langues parlées par cinquante ou cent millions d'hommes seront ravalées au rang des langues régionales, faute d'une universalité suffisante. Et chacun sait que le français n'est pas le mieux placé parmi les quatre ou cinq langues qui peuvent prétendre à une certaine universalité : il n'est pas sûr même, notamment pour des raisons de démographie, que le temps joue entre notre faveur. D'où la nécessité de voir grand, et de faire vite.

Les actions à entreprendre sont nécessairement très diverses puisque, je le répète, la plupart des actes d'un gouvernement présentent des aspects ou entraînent des conséquences linguistiques. C'est la raison pour laquelle le décret du président de la République, portant création de votre Assemblée, est rédigé en termes très généraux qui ne limitent en rien le champ ouvert à vos enquêtes et à vos suggestions.

C'est aussi la raison pour laquelle j'ai fait appel, en vous nommant, à des personnalités dont la diversité est le gage de l'ampleur de vues, et dont les carrières sont si dissemblables, qu'elles n'ont de commun que l'acuité et la probité de l'intelligence et la contribution au rayonnement de la pensée française.

Par la composition du Haut Comité, le gouvernement a voulu également marquer qu'il ne s'agissait pas d'un service nouveau, ni même d'un service de coordination. Les différentes administrations chargées de l'enseignement et de la diffusion du français conservent toutes leurs compétences. Il ne convient pas non plus de voir dans le Comité quelque nouvelle Académie, préoccupée de philologie. Il ne vous appartiendra pas de fixer vous-mêmes les normes de l'usage du français : ce rôle est dévolu depuis plus de trois siècles à une illustre Compagnie.

La tâche de ce comité consistera à explorer des voies nouvelles et à suggérer des mesures concrètes en faveur de la langue. Ce rôle implique que le Haut Comité collabore étroitement avec les services. Cette liaison permanente avec l'administration, condition de votre efficacité, sera assurée par le secrétariat général du gouvernement aidé par votre rapporteur général. En outre, elle sera garantie par la faculté donnée aux Ministres ou à leurs représentants de participer aux séances de votre Assemblée.

Sans vouloir préjuger de ce que seront vos travaux, je crois devoir maintenant évoquer leurs raisons d'être et leur orientation générale. Vos recherches et vos suggestions devront porter sur deux domaines complémentaires : celui de la pureté et de l'unité de la langue, celui de la diffusion du français.

Parmi les menaces qui compromettent l'avenir du français, la corruption de notre langue, en France même, vient au premier rang. Les causes de cette dégradation du parler français ont été fréquemment analysées par certains d'entre vous. Elles tiennent à la xénomanie dont fut frappée toute l'Europe au lendemain des deux guerres qui l'abaissèrent d'autant plus qu'elles affirmèrent la suprématie économique et technique de l'Amérique. Sans doute faut-il aussi incriminer le rythme accéléré du progrès qui précipite dans l'oubli mille mots correspondant à des formes de société ou à des techniques qui disparaissent, tout en exigeant chaque jour de nouveaux vocables. La langue s'essouffle à courir après la vie, après l'industrie des hommes. Cependant le relâchement de la syntaxe et l'abâtardissement du vocabulaire me semblent provenir surtout d'une moindre exigence de vigueur intellectuelle, d'une décadence du goût et finalement d'une insensibilité au ridicule. N'est-ce pas le cas lorsque l'hôtesse de l'air de la compagnie Air France invite les voyageurs arrivant à Orly et ayant besoin de renseignements à s'adresser à « notre welcome bureau » ? Voilà qui est attristant, puisque les Français sont en cause et non plus l'évolution du monde. Mais voilà aussi qui est rassurant car on peut toujours agir sur soi-même. Il suffit au fond de reprendre l'émouvante exclamation que j'emprunterai encore à du Bellay : « Pourquoi donc sommes-nous si grands admirateurs d'autrui ? Pourquoi sommes-nous tant iniques à nous-mêmes ?

Pourquoi mendions-nous les langues étrangères comme si nous avions honte d'user de la nôtre ? »

Sans verser dans le purisme, sans chercher à figer une langue qui doit évoluer avec son époque, votre assemblée peut contribuer à rendre aux Français une conscience claire des mots dont ils usent. Il importe que nos ingénieurs se pénètrent de l'importance de la langue comme instrument de la pensée scientifique, que tous ceux qui font profession d'écrire ou d'informer mesurent leurs responsabilités envers la nation toute entière, et envers notre jeunesse en particulier. Quelle serait l'utilité de l'immense effort de scolarisation entrepris actuellement si journalistes ou annonceurs de télévision continuaient de violenter la syntaxe et de manipuler le vocabulaire, annulant ainsi le travail des maîtres, et décourageant la bonne volonté des parents ? Les compagnies de transports, les agences de tourisme, certaines entreprises de vente ou de publicité, et tant d'autres, gagneraient à ne pas confondre amabilité ou efficacité avec barbarie linguistique. Pour la publicité notamment, n'est-il pas temps de mettre un terme à un dévergondage verbal que n'exige nullement l'intérêt de la profession ? Enfin, au sein de l'administration elle-même et dans de nombreux corps de métiers, s'impose l'élimination des jargons prétentieux et confus. L'ésotérisme pédant de certains spécialistes devient, en opposant à la compréhension du public l'obstacle dérisoire d'une langue secrète, la négation même de la culture et du bon sens.

Avant de suggérer des remèdes, le Haut Comité devra sans doute circonscrire le mal. Sa tâche sera facilitée en premier lieu par le ministère de l'Éducation nationale et par tout le corps professoral, en outre, de nombreuses associations privées ne manqueront pas de lui venir en aide et de contribuer au succès de ses enquêtes. Votre Assemblée, sous la responsabilité du Premier ministre, usera ensuite de persuasion pour faire corriger des usages malheureux ; elle suggérera enfin, dans certains cas et en accord avec les services, les mesures législatives ou réglementaires qui paraîtront nécessaires.

J'ajouterai qu'une telle entreprise ne saurait être le fait de la France seule. La vocation universelle du français doit nous entraîner à partager nos responsabilités avec toutes les nations qui à des titres divers usent de notre langue. Le Haut Comité s'efforcera donc de collaborer avec tous les héritiers du patrimoine linguistique français, répartis sur les cinq continents. Cette collaboration apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle est la condition du maintien de l'unité de la langue ; car quelles seraient les chances du français dans la compétition de demain, si notre langue devait dégénérer en dialectes ? La coopération avec les pays francophones apparaît donc à la fois comme un acte de justice, puisque la langue française n'est plus notre apanage, et comme un acte d'intelligence puisqu'elle commande l'avenir international du français.

Elle permettra en outre de rassembler tous ceux qui ont le français comme langue maternelle, officielle ou administrative, par delà les différences de race, de situation, de régime politique ou économique. Et les

discussions avec les États qui, à quelque titre que ce soit, se servent de notre langue, ne manqueront pas d'engendrer une volonté d'action collective, orientée tout naturellement, après la défense qualitative du français, vers sa diffusion dans le monde.

Déjà les délégations françaises, africaines et malgache se sont concertées à l'ONU pour promouvoir l'usage de notre langue dans les organismes internationaux. Rien n'interdit d'envisager dans d'autres domaines une convergence des efforts. Les médecins, les pédagogues, les juristes, les journalistes d'expression française ont, depuis peu, établi des liens entre eux. Demain, sans doute, il en ira de même des hommes de science ou d'administration, des techniciens, des ingénieurs, et des étudiants.

Ces regroupements favoriseront, outre des actions communes, une division du travail profitable à tous. Les ententes entre éditeurs, entre directeurs de journaux et de revues peuvent éviter bien des frais, accroître les tirages, éliminer les doubles investissements. Dans certains cas, l'assistance technique aux pays en voie de développement, puissant instrument d'influence culturelle, peut être réalisé en commun par des francophones d'Europe et d'Amérique. Déjà, les littératures africaine, belge, québécoise, contribuent fortement au rayonnement de notre langue, dont elles prouvent l'aptitude à servir toutes les inspirations, toutes les traditions nationales. Ces littératures mériteraient d'être mieux connues à l'étranger où elles grandiraient le prestige du français.

Bien d'autres chances nous sont données, parmi lesquelles je dois citer au premier rang l'ardeur de la jeunesse française. En créant le service national de Coopération, le gouvernement a voulu orienter les jeunes vers des tâches fécondes. L'enseignement, l'assistance technique sont de celles-là ; mais il reste à découvrir mille modalités d'action nouvelle, à pénétrer fraternellement de nombreux pays où notre présence se manifeste encore peu.

L'attrait qu'exerce la France sur les touristes étrangers, comme le désir des Français de voyager hors de notre pays, peuvent aussi fournir l'occasion d'une influence culturelle durable ; une certaine sorte de tourisme se prête en effet à des séjours prolongés, à des rencontres de jeunes, à des sessions d'étude éminemment profitables à la diffusion de notre langue. Je sais que plusieurs d'entre vous se consacrent avec dévouement à cette forme d'action, leur présence au sein du Haut Comité est le gage d'un nouvel essor du tourisme culturel.

Enfin, le relèvement de nos sciences et de nos techniques ne manquera pas, à la longue, de restaurer le prestige du français, comme moyen d'expression d'une pensée rigoureuse. Mais notre devoir est d'anticiper sur cette évolution probable, car la situation présente, qu'il s'agisse de la vente de livres techniques ou de l'usage du français dans les congrès scientifiques, est alarmante. Il faudra donc compenser l'insuffisance des moyens par un choix intelligent des points d'application. Le français peut et doit s'imposer dans certaines disciplines naissantes. C'est en pariant sur le XXI^e siècle que nous lui rendrons, aux côtés de l'anglais et du russe, la place qui fut naguère

la sienne.

Le redressement ne se fera qu'au prix d'un effort systématique de tous les laboratoires, de tous les centres de recherche, de toutes les grandes entreprises publiques et privées. Il faut créer, par la contagion de quelques bons exemples, un esprit de croisade.

Vous le voyez, Monseigneur, messieurs, c'est une tâche passionnante qui vous est confiée. Votre réunion et la présence de plusieurs membres du gouvernement attestent l'importance que nous attachons à l'illustration de notre langue. Le prestige de la nation est pour nous Français inséparable de celui de son langage, à la fois parce que le français exprime l'âme même de notre peuple et parce que nous n'imaginons pas de grandeur française qui ne soit, avant tout, spirituelle.